

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1199

8 juin 2010

### SOMMAIRE

360HR .....	57506	homesystem S.à r.l. ....	57515
5 à Sec LUXEMBOURG S.A. ....	57552	JS Logistics S.A. ....	57551
Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	57526	KoSa US Investments S.à r.l. ....	57521
Améthiste S.à r.l. ....	57551	Kredietcorp S.A. ....	57549
Baustoff + Metall Luxembourg S. à r.l. ....	57550	Lantiq Holdco S.à r.l. ....	57514
BLINK Europe S.à r.l. ....	57538	Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l. ....	57511
BLINK Europe S.à r.l. ....	57539	Lantiq US Holdco S.à r.l. ....	57511
BLINK Europe S.à r.l. ....	57538	Lease Consult Sàrl ....	57549
BLINK Europe S.à r.l. ....	57538	Leopard Germany Property 3 S.à r.l. ....	57543
BLINK Europe S.à r.l. ....	57538	Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l. ....	57528
Brasserie F1 S.à r.l. ....	57511	Metro International Luxembourg Holding SA ....	57511
Bureau Immobilier Martine Mullenbach S.à r.l. ....	57508	Moses S.A. ....	57552
CARNAC S.à r.l. ....	57539	MRM Consulting S.A. ....	57526
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois .....	57514	MW Unitexx S.A. ....	57520
CommCapital S.à r.l. ....	57521	Nordea Life & Pensions S.A. ....	57552
Cynsure International (C.I.) S.A. ....	57515	Pacific Federal S.à r.l. ....	57551
Dame Luxembourg S.à r.l. ....	57512	Patrimoine & Conseils S.A. ....	57514
Danko Holding SPF S.A. ....	57550	Pian Luxembourg S.A. ....	57549
Davenant Investments S.A. ....	57527	Restaurant Zhuang Yuan S.à r.l. ....	57542
Davenant Investments S.A. ....	57527	REVAL Consulting S.A. ....	57549
Davenant Investments S.A. ....	57527	Serti Sàrl ....	57550
Davenant Investments S.A. ....	57528	Serti Sàrl ....	57551
Davenant Investments S.A. ....	57527	Société de Participations FILUNOR ....	57542
Ersa S.à r.l. ....	57526	Thiarque Luxembourg S.à r.l. ....	57512
factorP S. à r.l. ....	57550	Trans Inter Road s.à r.l. ....	57520
FASPI S.à r.l. ....	57512	T.S.R. (Time Share Renting) S.A. ....	57514
FS Invest S.à r.l. ....	57520	Vert-Tech Sàrl ....	57549
Hang Chow Dudelange S.à r.l. ....	57542	Westfjord Capital S.à r.l. ....	57528
HDF Sicav DIV (Lux) ....	57527	Westfjord Capital S.à r.l. ....	57537
HDF Sicav DIVM (Lux) ....	57542	Wimeb SA ....	57508
HDF Sicav SP (Lux) ....	57541	Wimeb SA ....	57510
homesystem S.A. ....	57515		

**360HR, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.715.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Global Resources Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 26, rue de l'Industrie (RCS Luxembourg N°B. 152.181) ici valablement représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1<sup>er</sup> juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss agissant tant en sa qualité d'administrateur et de mandataire pour le deuxième administrateur

- Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,

en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2010, La prédite procuration restant après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "360HR".

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de services de secrétariat social, de calcul de rémunérations, de recrutement et sélection de personnes, de conseil en ressources humaines et de toutes prestations de services annexes.

D'autant plus la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

#### *Libération*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire par la comparante Global Resources Investments S.A., préqualifiée, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

57508

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1330 Luxembourg, 26, bld Grande-Duchesse Charlotte.
2. Le nombre de gérant est fixé à un:

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

- Madame Edith DOS SANTOS ESTEVEZ, née à Nancy (F), le 19 septembre 1971, demeurant à L-4940 Bascharage, 70, avenue de Luxembourg.

La gérante a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.D.CUNHA DOS SANTOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17212. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010059442/130.

(100059795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Wimeb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.127.

*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 30 mars 2010*

Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059921/13.

(100059297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Bureau Immobilier Martine Mullenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 152.699.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Martine MULLENBACH, indépendante, née le 11 mai 1965 à Luxembourg, demeurant à L-4974 Dippach, 41, rue Centrale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à res-

ponsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'assurance toutes branches;
- l'achat, la vente, l'expertise et l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières,
- l'exploitation d'une agence immobilière sous la dénomination "Bureau Immobilier Martine Mullenbach".

De plus, la société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "Bureau Immobilier Martine Mullenbach S.à r.l."

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique, qui aura tous pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales peuvent être cédées dans les formes et sous les conditions d'agrégation prévues par la loi.

**Art. 7.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'Interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 8.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contracte(ent), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915, s'appliquent, ainsi que la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par Madame Martine MULLENBACH.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le montant des frais, versements, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est assumé par elle à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (1.000.- EUR).

#### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Résolutions prises par le constituant:*

1) L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

2) Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Martine MULLENBACH, indépendante, née le 11 mai 1965 à Luxembourg, demeurant à L-4974 Dippach, 41, rue Centrale.

3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à le comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Mullenbach et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17812. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010059462/106.

(100059192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

#### **Wimeb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.127.

#### *Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mars 2010*

1. Les mandats de Maître Albert WILDGEN, Maître François BROUXEL et de Maître Pierre METZLER au poste d'administrateur de la Société ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

2. Le mandat du commissaire aux comptes de Madame Alba SCHERER, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059922/14.

(100059308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Metro International Luxembourg Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 68.518.

—  
Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 21 avril 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Anders KRONBERG, Mikael HOLMBERG et Per Mikael JENSEN comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De ré-élire KPMG AUDIT comme réviseurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 21st, 2010, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Anders KRONBERG, Mr Mikael HOLMBERG and Mr Per Mikael JENSEN as directors of the board until the next annual general meeting;

2 To re-elect KPMG AUDIT as independent auditors of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Mickael Gil.

Référence de publication: 2010059923/18.

(100059322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Lantiq US Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 287.523,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.727.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 15 avril 2010 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1050 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2010059928/15.

(100059072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Brasserie F1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 98.853.

—  
Par la présente, je dénonce avec effet immédiat le siège social de la Sàrl BRASSERIE F1 à l'adresse L-3770 KAYL, 84, route de Tétange.

Luxembourg, le 6 avril 2010.

José Antonio ESTEVES DE OLIVEIRA.

Référence de publication: 2010059925/9.

(100059228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Lantiq Intermediate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 850.473,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.556.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 15 avril 2010 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010059929/15.

(100059073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Thiarque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 55.307.

Le soussigné Jean REUTER, expert-comptable, établi et ayant sa fiduciaire à L-1445 Luxembourg - Strassen, 3, rue Thomas Edison, dénonce par la présente en sa qualité de domiciliataire avec effet immédiat le siège de la société THIA-  
RQUE LUXEMBOURG S.à r.l., Société à responsabilité limitée, R.C. Luxembourg n° B 55.307, établie et ayant son siège à  
L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Luxembourg-Strassen, le 26 avril 2010.

Jean REUTER.

Référence de publication: 2010059924/11.

(100059237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Dame Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.008.

*Extrait du procès-verbal de la résolution prise par le conseil de gérance eu date du 13 avril 2010*

Le siège social a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard  
Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Dame Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010059926/14.

(100059355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**FASPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8392 Nospelt, 23, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 152.729.

STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Fabio Graziano Livio SPITALE, commerçant, né à Catania (Italie), le 11 mars 1970 (Matricule No.  
19700311891), demeurant à L-8392 Nospelt, 23 rue d'Olm;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à respon-  
sabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "FASPI S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Nospelt.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de produits alimentaires ainsi que toutes opérations  
industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son  
objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation,  
le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (EUR 12.400.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (EUR 124.-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique Monsieur Fabio Graziano Livio SPITALE, prèdit.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mantaire.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

**Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (EUR 1.000.-).

*Assemblée générale.*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-8392 Nospelt, 23 rue d'Olm.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Spitale, C.Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/397. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 9 avril 2010.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2010060804/74.

(100060038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 869.050,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 15 avril 2010 qu'il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

*Pour la Société*

Signatures

Référence de publication: 2010059930/15.

(100059074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**C.O.S.L., Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 1.383.

—  
*Assemblée générale du 10 mars 2007*

Point 9. de l'ordre du jour.

Modification aux statuts

Suite à l'emménagement dans la nouvelle Maison des Sports Josy Barthel et conformément à l'article 2 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif concernant le siège, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la modification suivante de l'article 2 des statuts du C.O.S.L.:

"Le siège du C.O.S.L. est à Strassen."

Référence de publication: 2010059931/14.

(100059427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Patrimoine & Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.373.

—  
*Extrait de décisions portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 6 avril 2010*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de transférer le siège social de la société au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010059932/15.

(100059188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.901.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059941/10.

(100059157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Cynosure International (C.I.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.031.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010059934/13.

(100059647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**homesystem S.A., Société Anonyme,**

**(anc. homesystem S.à r.l.).**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 148.150.

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den neunzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind Erschienen:

1.- Herr Patrick BARBEDOR, staatlich geprüfter Elektrotechniker, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle.

2.- Frau Delphine GUILLE, Angestellte, Ehegattin von Herrn Patrick BARBEDOR, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle,

hier vertreten durch Herrn Patrick BARBEDOR, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 19. Mai 2010,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparenten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärten dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung homesystem S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 148.150 (NIN 2009 2423 949).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1933 vom 5. Oktober 2009.

Dass das Gesellschaftskapital sich augenblicklich auf ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Patrick BARBEDOR, vorgeannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
2.- Frau Delphine GUILLE, vorgeannt, achtzig Anteile . . . . .	80
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Nominalwert der Gesellschaftsanteile auf EINEN EURO (€ 1,-) festzulegen und stellen fest, dass das Gesellschaftskapital in Höhe von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) nunmehr eingeteilt ist in zwölf tausend vier hundert (12.400) Anteile mit einem Nominalwert von je EINEM EURO (€ 1,-).

Die Anteile sind den Gesellschaftern wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Patrick BARBEDOR, vorgeannt, zwei tausend vier hundert achtzig Anteile . . . . .	2.480
2.- Frau Delphine GUILLE, vorgeannt, neun tausend neun hundert zwanzig Anteile . . . . .	9.920
Total: zwölf tausend vier hundert achtzig Anteile . . . . .	12.400

*Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von DREIZEHN TAUSEND ZWANZIG EURO (€ 13.020,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) auf den Betrag von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND VIER HUNDERT ZWANZIG EURO (€ 25.420,-) zu bringen durch die Ausgabe von dreizehn tausend zwanzig (13.020) neuen Anteilen von je EINEM EURO (€ 1.-) und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von DREIZEHN TAUSEND ZWANZIG EURO (€ 13.020,-) durch die bestehenden Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die dreizehn tausend zwanzig (13.020) neu geschaffenen Anteile werden integral durch die bestehenden Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital übernommen.

Die Gesellschafter stellen fest, dass aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung das Gesellschaftskapital sich auf FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND VIER HUNDERT ZWANZIG EURO (€ 25.420,-) beläuft, eingeteilt in fünfundzwanzig tausend vier hundert zwanzig (25.420) Anteile von je EINEM EURO (€ 1.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Patrick BARBEDOR, vorgeannt, fünf tausend vierundachtzig Anteile . . . . .	5.084
2.- Frau Delphine GUILLE, vorgeannt, zwanzig tausend drei hundert sechsunddreissig Anteile . . . . .	<u>20.336</u>
Total: fünfundzwanzig tausend vier hundert zwanzig Anteile . . . . .	25.420

*Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um den Betrag von FÜNF TAUSEND FÜNF HUNDERT ACHTZIG EURO (€ 5.580,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von FÜNFUNDZWANZIG TAUSEND VIER HUNDERT ZWANZIG EURO (€ 25.420,-) auf den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) zu bringen durch die Ausgabe von fünf tausend fünf hundert achtzig (5.580) neuen Anteilen von je EINEM EURO (€ 1.-) mit einem Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) von NEUNUNDZWANZIG TAUSEND VIER HUNDERT ZWANZIG EURO (€ 29.420,-).

*Einzahlung und Zuteilung der Neuen Anteile*

Die Gesellschafter erklären zur Zeichnung der fünf tausend fünf hundert achtzig (5.580) neu geschaffenen Anteile zuzulassen:

Herr Xavier BUCK, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2131 Luxembourg, 19, rue Gabriel de Marie, welcher dies annimmt. Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten: Herr Xavier BUCK, vorgeannt.

Die Einzahlung wurde durch Bareinzahlung des Betrages von FÜNF TAUSEND FÜNF HUNDERT ACHTZIG EURO (€ 5.580,-) als Kapitalerhöhung sowie des Betrages von NEUNUNDZWANZIG TAUSEND VIER HUNDERT ZWANZIG EURO (€ 29.420,-) als Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) durch Herrn Xavier BUCK vorgenommen.

Der unterzeichnete Notar erklärt dass der Betrag der Kapitalerhöhung von FÜNF TAUSEND FÜNF HUNDERT ACHTZIG EURO (€ 5.580,-) als Kapitalerhöhung sowie der Betrages von NEUNUNDZWANZIG TAUSEND VIER HUNDERT ZWANZIG EURO (€ 29.420,-) als Ausgabeaufschlag (Emissionsprämie) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie ihm dies mittels Bankbescheinigung nachgewiesen worden ist.

*Feststellung*

Die Gesellschafter stellen fest dass das Gesellschaftskapital sich nunmehr auf EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in einunddreissig tausend (31.000) Anteile von je EINEM EURO (€ 1.-) welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Patrick BARBEDOR, vorgeannt, fünf tausend vierundachtzig Anteile . . . . .	5.084
2.- Frau Delphine GUILLE, vorgeannt, zwanzig tausend drei hundert sechsunddreissig Anteile . . . . .	20.336
3.- Herr Xavier BUCK, vorgeannt, fünf tausend fünf hundert achtzig Anteile . . . . .	<u>5.580</u>
Total: einunddreissig tausend Anteile . . . . .	31.000

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftsnamen in homesystem S.A. abzuändern.

*Fünfter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die einunddreissig tausend (31.000) bestehenden Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in einunddreissig tausend (31.000) Aktien mit einem Nominalwert vom je EINEM EURO (€ 1.-) umzuwandeln.

Durch diese Umwandlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft wird keine neue Gesellschaft geschaffen, da die wesentlichen Grundlagen des Gesellschaftsvertrages nicht abgeändert werden. Die Aktiengesellschaft ist die Weiterführung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, so wie dieselbe bestanden hat, mit derselben juristischen Persönlichkeit, und ohne dass irgendeine Änderung der Aktiva respektive Passiva der Gesellschaft daraus hervorgeht.

Aus einem Bericht des Wirtschaftsprüfers Herr Roland KLEIN von der FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l. vom 6. Mai 2010 geht hervor, dass die Eigenmittel der Gesellschaft mindestens die Summe des Gesellschaftskapitals in Höhe von zwölf tausend vier hundert Euro (€ 12.400.-) für die Aktiengesellschaft ausmachen.

Die Schlussfolgerungen des Wirtschaftsprüfers lauten wie folgt:

#### *Schlussfolgerung*

Unserer Meinung nach, auf Grundlage, der von uns durchgeführten Prüfungen, haben wir keine Beanstandungen zur Beschreibung und Bewertung der vorgesehenen Umwandlung. Die ermittelten Werte entsprechen mindestens der Anzahl und dem Nominalwert des Gesellschaftskapital der umgewandelten Gesellschaft.

Dieser Bericht, von den Komparanten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

#### *Sechster Beschluss*

Die Gesellschafter erteilen dem Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung homesystem S.à r.l. volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

#### *Siebter Beschluss*

Gemäss den vorhergehenden Beschlüssen, entscheiden die Gesellschafter sich für eine komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

### **1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung homesystem S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Software- und die allgemeine Entwicklung, die Herstellung und den Vertrieb von Haussteuerungs-systemen sowie die Beteiligung an anderen Firmen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in einunddreissig tausend (31.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINEM EURO (€ 1,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

### **II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Das (die) erste(n) delegierte(n) Verwaltungsratsmitglied(er) darf (dürfen) anlässlich der Generalversammlung, welche auf die Gesellschaftsgründung folgt, ernannt werden.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### Übergangsbestimmung

Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

#### Zuteilung der Aktien

Die einunddreissig tausend Aktien sind den Aktionären wie folgt zugeteilt.

1.- Herr Patrick BARBEDOR, vorgeannt, fünf tausend vierundachtzig Aktien . . . . .	5.084
2.- Frau Delphine GUILLE, vorgeannt, zwanzig tausend drei hundert sechsunddreissig Aktien . . . . .	20.336
3.- Herr Xavier BUCK, vorgeannt, fünf tausend fünf hundert achtzig Aktien . . . . .	5.580
Total: einunddreissig tausend Aktien . . . . .	31.000

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Patrick BARBEDOR, staatlich geprüfter Elektrotechniker, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle.

b) Frau Delphine GUILLE, Angestellte, Ehegattin von Herrn Patrick BARBEDOR, wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle.

c) Herr Xavier BUCK, Geschäftsführer, wohnhaft in L-2131 Luxembourg, 19, rue Gabriel de Marie.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 70.580.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

5.- Die Generalversammlung beschliesst Herrn Patrick BARBEDOR, vorbenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. BARBEDOR, X. BUCK, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 21 mai 2010. Relation: ECH/2010/717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 28. Mai 2010.

Référence de publication: 2010059778/267.

(100074259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

---

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 janvier 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010059935/13.

(100059651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Trans Inter Road s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 143.475.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 23.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010059976/15.

(100059179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**MW Unitexx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.178.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010059936/13.

(100059652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010059937/13.

(100059658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**CommCapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 4.604.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 106.053.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CommCapital S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.053, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 27 January 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N<sup>o</sup> – 534 of 3 June 2005 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19 October 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C – No 2874 of 11 December 2007.

There appeared:

CommInternational Limited, a company incorporated and organised under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malta, registered with the commercial register of Malta under the number C32341 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Cécile Henlé, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 16 May 2010.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purposes of registration with the relevant authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. The share capital of the Company of four million six hundred and four thousand Australian Dollars (AUD 4,604,000) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular class of shares (a Class), sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, twenty one thousand one hundred and thirty six (21,136) Class A redeemable preference shares, ten (10) Class B ordinary shares, four thousand nine hundred and eighty two (4,982) Class B redeemable preference shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, eight hundred and twenty nine (829) Class H redeemable preference shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares, three thousand seven hundred and eighty three (3,783) Class K redeemable preference shares and ten (10) Class L ordinary shares is to be varied by reallocating redeemable preference shares.

2. Reallocation of:

(a) all the twenty one thousand one hundred and thirty six (21,136) Class A redeemable preference shares currently allocated to Compartment A of the Company;

(b) all the four thousand nine hundred and eighty two (4,982) Class B redeemable preference shares currently allocated to Compartment B of the Company;

(c) all the eight hundred and twenty nine (829) Class H redeemable preference shares currently allocated to Compartment H of the Company; and

(d) all the three thousand seven hundred and eighty three (3,783) Class K redeemable preference shares currently allocated to Compartment K of the Company, to Compartment E of the Company.

3. Subsequent reclassification of the above mentioned:

(a) twenty one thousand one hundred and thirty six (21,136) existing and newly reallocated Class A redeemable preference shares;

(b) four thousand nine hundred and eighty two (4,982) existing and newly reallocated Class B redeemable preference shares;

(c) eight hundred and twenty nine (829) existing and newly reallocated Class H redeemable preference shares;

(d) three thousand seven hundred and eighty three (3,783) existing and newly reallocated Class K redeemable preference shares, as Class E redeemable preference shares of the Company.

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Luxembourg and any employee of Halsey Group S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes.

6. Approval, for the purposes of article 4.5 and 7.3 of the Articles, of the reallocation of some of the assets of each of Compartment A, Compartment B, Compartment H, and Compartment K to Compartment E of the Company.

7. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves that the present share capital of the Company of four million six hundred and four thousand Australian Dollars (AUD 4,604,000) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular class of shares (a Class), sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, twenty-one thousand one hundred and thirty-six (21,136) Class A redeemable preference shares, ten (10) Class B ordinary shares, four thousand nine hundred and eighty-two (4,982) Class B redeemable preference shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, eight hundred and twenty-nine (829) Class H redeemable preference shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares, three thousand seven hundred and eighty-three (3,783) Class K redeemable preference shares and ten (10) Class L ordinary shares is varied by reallocating redeemable preference shares in accordance with the following resolutions.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reallocate:

(a) all the twenty-one thousand one hundred and thirty-six (21,136) Class A redeemable preference shares currently allocated to Compartment A of the Company;

(b) all the four thousand nine hundred and eighty-two (4,982) Class B redeemable preference shares currently allocated to Compartment B of the Company;

(c) all the eight hundred and twenty-nine (829) Class H redeemable preference shares currently allocated to Compartment H of the Company; and

(d) all the three thousand seven hundred and eighty-three (3,783) Class K redeemable preference shares currently allocated to Compartment K of the Company, to Compartment E of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to reclassify the above mentioned:

(a) twenty one thousand one hundred and thirty-six (21,136) existing and newly reallocated Class A redeemable preference shares;

(b) four thousand nine hundred and eighty-two (4,982) existing and newly reallocated Class B redeemable preference shares;

(c) eight hundred and twenty-nine (829) existing and newly reallocated Class H redeemable preference shares;

(d) three thousand seven hundred and eighty-three (3,783) existing and newly reallocated Class K redeemable preference shares,

as Class E redeemable preference shares of the Company.

The capital of the Company will consist of sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, ten (10) Class B ordinary shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares and thirty thousand seven hundred and thirty (30,730) Class E redeemable preference shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares, ten (10) Class L ordinary shares, there will be one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular Class and there will be no more Class A redeemable preference shares, Class B redeemable preference shares, Class H redeemable preference shares or Class K redeemable preference shares.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it reads as follows:

« **5.1.** The Company has a subscribed nominal share capital of four million six hundred and four thousand Australian Dollars (AUD 4,604,000.-) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) ordinary shares not allocated to any particular class (a Class), sixty thousand and ten (60,010) Class A ordinary shares, ten (10) Class B ordinary shares, ten (10) Class C ordinary shares, ten (10) Class E ordinary shares and thirty thousand seven hundred and thirty (30,730) Class E redeemable preference shares, ten (10) Class F ordinary shares, ten (10) Class G ordinary shares, ten (10) Class H ordinary shares, ten (10) Class I ordinary shares, ten (10) Class J ordinary shares, ten (10) Class K ordinary shares and ten (10) Class L ordinary shares.»

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer of Loyens & Loeff, Luxembourg and any employee of Halsey Group S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve for the purposes of article 4.5 and 7.3 of the Articles the reallocation of the assets of each of Compartment A, Compartment B, Compartment H and Compartment K which represent the par value and premium of the Class A, Class B, Class H and Class K redeemable preference shares (as applicable and as the same were known prior to their reallocation to Compartment E and reclassification as Class E redeemable preference shares) to Compartment E of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party this deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day and year first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CommCapital S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.053, constituée le 27 janvier 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 3 juin 2005 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2874 du 11 décembre 2007.

A comparu:

CommInternational Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Malte, ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Malte sous le numéro C32341 (l'Associé Unique),

représentée par Cécile Henlé, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Le capital social de la Société de quatre millions six cent quatre mille dollars australiens (AUD 4.604.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière (une Classe), soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales préférentielles rachetables de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales préférentielles rachetables de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, huit cent vingt-neuf (829) parts sociales préférentielles rachetables de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K, trois mille sept cent quatre-vingt trois (3.783) parts sociales préférentielles rachetables de Classe K et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L variera par la redistribution des parts sociales préférentielles rachetables.

2. Redistribution de:

(a) la totalité des vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales préférentielles rachetables de Classe A actuellement allouées au Compartiment A de la Société;

(b) la totalité des quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales préférentielles rachetables de Classe B actuellement allouées au Compartiment B de la Société;

(c) la totalité des huit cent vingt-neuf (829) parts sociales préférentielles rachetables de Classe H actuellement allouées au Compartiment H de la Société; et

(d) la totalité des trois mille sept cent quatre-vingt trois (3.783) parts sociales préférentielles rachetables de Classe K actuellement allouées au Compartiment K de la Société.

Au Compartiment E de la Société.

3. Reclassification subséquente des:

(a) vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales préférentielles rachetables de Classe A existantes et nouvellement redistribuées;

(b) quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales préférentielles rachetables de Classe B existantes et nouvellement redistribuées;

(c) huit cent vingt-neuf (829) parts sociales préférentielles rachetables de Classe H existantes et nouvellement redistribuées; et

(d) trois mille sept cent quatre-vingt trois (3.783) parts sociales préférentielles rachetables de Classe K existantes et nouvellement redistribuées;

comme parts sociales préférentielles rachetables de Classe E de la Société.

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts dans le but de refléter les changements ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir donné à tout gérant de la Société, tout avocat du cabinet Loyens & Loeff, Luxembourg et tout employé de Halsey Group S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

6. Autorisation, pour les besoins des articles 4.5 et 7.3 des Statuts, de la redistribution d'une partie des actifs du Compartiment A, du Compartiment B, du Compartiment H et du Compartiment K au Compartiment E de la Société.

III. que l'Associé Unique a pris les Résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé que le capital social de la Société de quatre millions six cent quatre mille dollars australiens (AUD 4.604.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière (une Classe), soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales préférentielles rachetables de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales préférentielles rachetables de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, huit cent vingt-neuf (829) parts sociales préférentielles rachetables de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K, trois mille sept cent quatre-vingt trois (3.783) parts sociales préférentielles rachetables de Classe K et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L variera par la redistribution des parts sociales préférentielles rachetables conformément aux résolutions suivantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de redistribuer:

(a) La totalité des vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales préférentielles rachetables de Classe A actuellement allouées au Compartiment A de la Société;

(b) La totalité des quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales préférentielles rachetables de Classe B actuellement allouées au Compartiment B de la Société;

(c) La totalité des huit cent vingt-neuf (829) parts sociales préférentielles rachetables de Classe H actuellement allouées au Compartiment H de la Société; et

(d) La totalité des trois mille sept cent quatre-vingt trois (3.783) parts sociales préférentielles rachetables de Classe K actuellement allouées au Compartiment K de la Société.

Au Compartiment E de la Société.

#### *Troisième résolution*

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de reclassifier les:

(a) vingt et un mille cent trente-six (21.136) parts sociales préférentielles rachetables de Classe A existantes et nouvellement redistribuées;

(b) quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux (4.982) parts sociales préférentielles rachetables de Classe B existantes et nouvellement redistribuées;

(c) huit cent vingt-neuf (829) parts sociales préférentielles rachetables de Classe H existantes et nouvellement redistribuées; et

(d) trois mille sept cent quatre-vingt trois (3.783) parts sociales préférentielles rachetables de Classe K existantes et nouvellement redistribuées;

comme parts sociales préférentielles rachetables de Classe E de la Société.

Le capital social de la Société sera représenté par soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E et trente mille sept cent trente (30.730) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L; il y aura également mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière et il n'y aura plus aucune part sociale préférentielle rachetable de Classe A, part sociale préférentielle rachetable de Classe B, part sociale préférentielle rachetable de Classe H ou part sociale préférentielle rachetable de Classe K.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la manière suivante:

« **5.1.** La Société a un capital souscrit de quatre millions six cent quatre mille dollars australiens (AUD 4.604.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales ordinaires non allouée à une classe particulière (une Classe), soixante mille et dix (60.010) parts sociales ordinaires de Classe A, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe B, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe C, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe E et trente mille sept cent trente (30.730) parts sociales préférentielles rachetables de Classe E, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe F, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe G, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe H, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe I, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe J, dix (10) parts sociales ordinaires de Classe K et dix (10) parts sociales ordinaires de Classe L.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société dans le but de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir donné à tout gérant de la Société, tout avocat du cabinet Loyens & Loeff, Luxembourg et tout employé de Halsey Group S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser, pour les besoins des articles 4.5 et 7.3 des Statuts, la redistribution des actifs du Compartiment A, du Compartiment B, du Compartiment H et du Compartiment K représentant la valeur nominale et la prime d'émission des parts sociales préférentielles rachetables de Classe A, B, H et K (tel qu'avant leur redistribution au Compartiment E et avant leur reclassification comme parts sociales préférentielles rachetables de Classe E) au Compartiment E de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Henlé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2010. LAC/2010/22393. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010059708/267.

(100073941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**Abbott Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.917.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 février 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 mars 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010059938/13.

(100059673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**MRM Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010059939/13.

(100059778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Ersa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 35.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 26.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010059977/15.

(100059176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Davenant Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 107.242.

Les comptes annuels pour la période du 25 mars au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059942/11.

(100059156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Davenant Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 107.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059943/10.

(100059154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Davenant Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 107.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059944/10.

(100059152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Davenant Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 107.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059945/10.

(100059151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**HDF Sicav DIV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 136.901.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour HDF SICAV DIV (LUX)*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010059955/13.

(100059497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Davenant Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 107.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010059946/10.

(100059144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Westfjord Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 125.001.

Le bilan au 31.12.2009 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010059947/11.

(100059142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 152.681.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of April.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bank of China (Luxembourg) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with address at 37, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 36 940,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 6<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is to acquire and own title to one or more solar panels, to act as lessor in a single financial leasing agreement with Global Solar Fund S.C.A., SICAR as lessee for a fixed period.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures, asset linked loans and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company but only to the extent that doing so does not require that the Company obtain a license to act as professional of the financial sector. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital. Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity. Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by a board of managers. During any time period when only one manager has been validly appointed, then the one manager shall constitute the board of managers, provided that the board of managers that is so constituted shall (until such time as multiple managers have been validly appointed) only take such decisions and actions as are required by law, or as have been approved in writing by the shareholders.

The members of the board shall be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". During any time period when only managers in one category have been validly appointed, then those managers in one category shall constitute the board of managers, provided that the board of managers which is so constituted shall (until such time as managers in both categories have been validly appointed) only take such decisions and actions as are required by law, or as have been approved in writing by the shareholders.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

All acts of acquisition, disposition, financing or refinancing, or other acts that are not administrative in nature, entailing expenses, investments, disbursements or obligations aggregating more than 100,000 Euros in a calendar year shall be subject to approval by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, of a general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any four managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound only by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers meeting may validly be held without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly deliberate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a majority including at least four managers including the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of a tie vote (where a quorum has already been constituted), the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders and shall be entitled to issue a resolution by means of delivering the same (without any formalities other than those required by law) to the last known contact address (or email address) of each manager

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on 18<sup>th</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim financial statement is established by the board of managers;
- This financial statement shows a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2010.

##### *Subscription - Payment*

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Bank of China (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred (€ 1.300.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Two (2) Category A Managers (who are not required to be a resident of Luxembourg): Whose names, citizenship and identification documents numbers are as follows:

\* Mr. Yue Li, born on the 20<sup>th</sup> of September, 1981, in Hubei, People's Republic of China, having his professional address at 50-52F, New World Center, No.6009, Yitian Road, Futian District, Shenzhen, China. 518026; and

\* Mr. Ganlang Zhuang, born on the 21<sup>st</sup> October, 1973, in Jiangxi, People's Republic of China, having his professional address at 50-52F, New World Center, No.6009, Yitian Road, Futian District, Shenzhen, China. 518026;

- Two Category B Managers (who are each required to be a resident of Luxembourg): Whose names, citizenship and identification documents numbers are as follows:

\* Ms. Juliette Liu, born on the 20<sup>th</sup> of June, 1978 in Shandong, People's Republic of China, having her professional address at 37 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

\* Mr. Jian Xue, born on the 27<sup>th</sup> of May, 1975, in Jiangsu, People's Republic of China, having his professional address at 37 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Bank of China (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son adresse au 37, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 36.940,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnel au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la propriété d'un ou plusieurs panneaux solaires, pour agir en tant que crédit-bailleur dans un seul et unique contrat de crédit-bail financier avec Global Solar Fund S.C.A., SICAR en tant que crédit-preneur pour une durée déterminée.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de "PECS" et des "warrants", et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société mais seulement dans la mesure où cela ne requiert pas l'obtention par la Société d'une autorisation pour agir en qualité de professionnel du secteur financier. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination "Luxembourg Solar Panels Company S.à r.l."

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 de ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérants.

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance. A tout moment lorsqu'un seul gérant a été valablement nommé, le gérant unique constituera alors le conseil de gérance, pourvu que le conseil de gérance qui est ainsi constitué prenne (jusqu'à ce que plusieurs gérants aient été valablement nommés) uniquement les décisions et les actes requis par la loi, ou qui ont été approuvés par écrit par les associés.

Les membres seront répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". A tout moment ou seulement des gérants d'une catégorie ont été valablement nommés, les gérants de cette seule catégorie constitueront ainsi le conseil de gérance, pourvu que le conseil de gérance ainsi constitué prenne (jusqu'au moment ou plusieurs gérants aient été valablement nommés) uniquement les décisions et les actes qui sont requis par la loi, ou qui ont été approuvés par écrit par les associés.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Tous les actes d'acquisition, de disposition, de financement ou de refinancement ou autres actes qui ne sont pas des actes d'administration par nature, encourageant des coûts, des investissements, des débours ou des obligations dont la valeur totale excède 100.000 Euros dans une année calendaire seront sujettes à l'approbation de l'associé unique par résolution ou, s'il y a plus d'un associé, par résolution d'une assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de quatre gérants de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérant(s)/mandataire(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Les réunions du conseil de gérance peuvent valablement se tenir sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité avec au moins quatre gérants, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage (la ou un quorum a déjà été constitué), le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

"Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés et sera en mesure de prendre une résolution en faisant parvenir une copie (sans autres formalités que celles requises par la loi) à la dernière adresse de contact connue (ou adresse électronique) de chaque gérant.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par les lois applicables, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des états financiers intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
- Ces états financiers intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution. Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

*Souscription - Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par Bank of China (Luxembourg) S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Deux (2) Gérants de catégorie A (il est requis que ceux-ci soient non-résidents au Luxembourg): leurs noms, nationalité et numéro d'identification sont les suivants:

\* Monsieur Yue Li, né le 20 septembre 1981, à Hubei, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 50-52F, New World Center, No.6009, Yitian Road, Futian District, Shenzhen, Chine. 518026; et

\* Monsieur Ganlang Zhuang, né le 21 octobre 1973, à Jiangxi, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 50-52F, New World Center, No.6009, Yitian Road, Futian District, Shenzhen, Chine. 518026;

- Deux (2) Gérants de catégorie B (il est requis que ceux-ci soient résidents au Luxembourg): Leurs noms, nationalité et numéro d'identification sont les suivants:

- Madame Juliette Liu, née le 20 juin 1978, à Shandong, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 37, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Jian Xue, né le 27 mai 1975, à Jiangsu, République Populaire de Chine, ayant son adresse professionnelle au 37, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme dit ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 avril 2010 Relation: ECH/2010/572 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010059457/508.

(100058809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Westfjord Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.001.

Le bilan au 31.12.2008 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059948/11.

(100059140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**BLINK Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

*Pour BLINK Europe S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2010059949/14.

(100059457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**BLINK Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

*Pour BLINK Europe S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2010059950/14.

(100059459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**BLINK Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

*Pour BLINK Europe S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2010059951/14.

(100059468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**BLINK Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour *BLINK Europe S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2010059952/14.

(100059469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**BLINK Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.475.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour *BLINK Europe S.à r.l.*

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2010059953/14.

(100059470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**CARNAC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: La fourchette à droite.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.742.

---

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-trois avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois PORT-LOUIS S.à R.L., établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 102306;

2.- Monsieur Patrice LAGARDE, dirigeant de sociétés, né à Aurillac (France), le 8 novembre 1958, demeurant à L-8079 Bertrange, 58, rue de Leudelage;

3.- Monsieur Médéric GLAIN, restaurateur, né à Hennebont (France), le 19 août 1973, demeurant à L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

Tous les trois sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la restauration sous-toutes formes, les activités de traiteur, café, restaurant, bar et grillades.

Elle pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra aussi participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

Elle pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CARNAC S.à R.L..

Elle fera le commerce sous l'enseigne "La fourchette à droite".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

1.- PORT-LOUIS S.à R.L., prédésigné, quatre-vingt deux parts sociales, . . . . .	82
2.- Monsieur Patrice LAGARDE, préqualifié, neuf parts sociales, . . . . .	9
3.- Monsieur Médéric GLAIN, préqualifié, neuf parts sociales, . . . . .	9
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
- 2.- a) Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Frédéric DELINOTTE, responsable de restaurant, né à Lorient (France), le 22 mai 1975, demeurant à B-6790 Aubange, 2, rue des Oiseaux.

- b) Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Médéric GLAIN, restaurateur, né à Hennebont (France), le 19 août 1973, demeurant à L-2163 Luxembourg, 7, avenue Monterey.

- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2010. Relation GRE/2010/1459. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010060821/128.

(100059907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

#### **HDF Sicav SP (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.713.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HDF SICAV SP (LUX)  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010059954/12.

(100059485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HDF SICAV DIVM (LUX)  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010059956/12.

(100059510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.739.

RECTIFICATIF

ANNULE ET REMPLACE LA PUBLICATION ENREGISTREE ET DEPOSEE LE 14/04/2010 SOUS LA REFERENCE L100051233.04

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR SA  
Société Anonyme  
SGBT AGENT DOMICILIATAIRE  
M.J. TORRECILLA / V. BHODEUN

Référence de publication: 2010059998/16.

(100059575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Hang Chow Dudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelage, 11, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 28.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059957/10.

(100059539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Restaurant Zhuang Yuan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 8, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059958/10.

(100059533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Leopard Germany Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.690.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of March.

Before, Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Molding Germany 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, not yet registered under the trade and companies register of Luxembourg, duly represented by Mr Robert KIMMELS, Managing Director, with professional address in L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present Articles (hereafter the "Company").

**Art. 2.**

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

2.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

2.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

2.4 The Company can, in accordance with the provisions law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

2.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

2.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

2.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

2.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Leopard Germany Property 3 S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the

municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twenty thousand euro (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of two hundred (200.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause- and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred (100) share quotas have been subscribed by Leopard Holding Germany 1 S.à r.l, prenamed, who is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.500,-.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, Mr Robert Kimmels, Director, born on 4th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, rue Leandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is at, 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Holding Germany 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Robert KIMMELS, Managing Director, résidant professionnellement L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dans les statuts seront comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.**

2.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

2.2. La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

2.4. La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

2.5. La Société pourra constituer toute garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie ou d'assistance, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des biens ou autres actifs (présents ou futurs) de la Société ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution des contrats ou des obligations de la Société et de certaines de ses filiales ou sociétés du groupe ou d'une entité dans laquelle la Société a un intérêt ou toute autre entité telle que la Société juge utile, ou tout administrateur, gérant ou un autre agent de la Société ou une de ses filiales ou sociétés du groupe ou entité autre mesure qu'il jugera appropriée.

2.6. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

2.7. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

2.8. D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Leopard Germany Property 3 S.à.r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués -à tout moment, avec ou sans justification- et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres. En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par Leopard Holding Germany 1 S.à r.l., préqualifié, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les cent (100) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20,000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1,000.-.

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) L'associée unique décide de nommer gérant de la société, Monsieur Robert Kimmels, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), résidant professionnellement 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la Société par sa signature seule.

2) Le siège social de la société est établi, au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. KIMMELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC / 2010 / 14862. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010059430/321.

(100059369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Vert-Tech Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 102.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010059959/10.

(100059532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Kredietcorp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 14.223.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Philippe Verly

Administrateur

Référence de publication: 2010059960/12.

(100059530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PIAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010060005/12.

(100059701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**REVAL Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.136.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010059961/13.

(100059236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

**Lease Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.547.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059962/13.

(100059231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Danko Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.703.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059963/13.

(100059229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Serti Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.310.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.04.2010.  
Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010059978/15.

(100059170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**factorP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 9, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 131.155.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059964/13.

(100059226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Baustoff + Metall Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 19, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.796.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059965/13.

(100059222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**JS Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.058.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059966/13.

(100059220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Serti Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.310.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27.04.2010.  
Fiduciaire S.à r.l.  
CabexcO  
Centre Helfent  
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange  
Signature

Référence de publication: 2010059979/15.

(100059166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Améthiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9639 Boulaide, 14, Cité an Elber.

R.C.S. Luxembourg B 150.513.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059967/13.

(100059216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Pacific Federal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 140.242.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059968/13.

(100059211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**5 à Sec LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/04/2010.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010059969/13.

(100059210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Nordea Life & Pensions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 35.996.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°262 du 5 juillet 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.  
*Pour Nordea Life & Pensions S.A.*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010060064/15.

(100059422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---

**Moses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 66.074.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mars 2010*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Frédéric Collot né le 02/07/74 à Arlon, Belgique, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg et Maître Bernard Felten né le 18/09/64 à Schaerbeek, Belgique, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant qu'administrateur, pour une année, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Le mandat de Madame Renate Josten venant à terme l'assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Jean Naveaux né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, Belgique, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey en tant qu'administrateur pour une année, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de VGD EXPERTS-COMPTABLES S.A.R.L. ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 53.981, en tant que commissaire, pour une année, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010058877/20.

(100059541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

---